

N. O. BUSINESS CARDS.

J. V. NICOLO,
General Commission Merchant,
— and dealer in all kinds of —
WESTERN AND COUNTRY PRODUCE
No. 99 Decatur Street,
(late Old Levee)
Apr-86-1y. NEW ORLEANS, LA.

Established 1842.
S. PARLO, — Agent for —
ARMSTRONG BROS. & CO'S
MACHINE CUT CORKS AND COMPRES-
SED POPLARBUNGS,
The Largest Assortment in the South,
Also dealer in Rice, Honey, Wax, etc. etc.
49 Decatur Street, 39
Between Bienville and Customhouse Sts.
Oct16-1y. NEW ORLEANS.

A. BOITEL,
WATCHMAKER AND JEWELER,
48 Royal street, between Bienville and Customhouse, New Orleans.

Watches and Jewelry neatly Repaired.
Oct23-1y

HOTEL MARTY,
40 Rue Toulouse, Nouvelle-Orléans,
PENSION AVEC CHAMBRE,
PRIX MODERES.
On y parle Français, Anglais, Espagnol.
Oct16-1y

HOTEL DENECHAUD,
56 to 64 CARONDELET STREET,
NEW ORLEANS, LA.
Centrally Located near the Cotton Exchange.
Large and Airy Rooms.
Take the street cars at the Depot and the driver will put you out near the door.

PAICHOX HOUSE,
No. 93 St. Charles Street,
(opposite Academy of Music.)
BOARDING AND LODGING,
Restaurant, Oyster Saloon
and BAR-ROOM.
Meals to order at very moderate prices.
Apr-86-1y. CIGARS AND LIQUORS.

SUNTER HOUSE,
15 Decatur street, opposite the Post Office,
Hot lunch from 10 A. M. to 1 P. M. | N. O. La.
FINEST BEER, WINES AND LIQUORS.
FRANK J. BISTE, Proprietor.
Formerly of the "Gem Saloon" and lately of
the "Jewel of the South."
Apr-24-86-1y

M. AUGUSTIN LEGENDRE,
FELIX P. SEVIN, } late of Brand & Legendre,
Thibodaux, La.

The above named gentlemen, under the firm name of

SEVIN & LEGENDRE,
inform their friends and the public that they have formed a commercial co-partnership, at

113 DECATUR STREET 113
(Store Rooms No. 129 Decatur Street.)
New Orleans, where they will transact a

General Commission Business
Will attend to the sale of
Rice, Sugar, Molasses, Eggs, Chick
ens, Hides, Wool, Moss, Furs
and all country produce generally.
Liberal Advances on Consignments.

JNO. A. HUBBARD,
Commission Merchant,
40 POYDRAS ST.
— AND —
69 and 71 PETERS STREET,
NEW ORLEANS.

Receives consignments of Cotton, Sugar, Molasses, Rice, Hides, Wool, Furs, Moss, Eggs, etc. Advances made on Crops and Consignments. Orders for Merchandise filled at lowest prices. may1988-1y

PURIFY THE BLOOD.
THIBODEAUX'S
Sarsaparilla

Compound,

— OR —
Blood and Liver Cleanser.

A Prompt and Powerful
ALTERATIVE AND DEPURATOR.

It Purifies the Blood, Cleanses the Stomach, Liver, Kidneys and Bowels from all accumulations of poisonous matter and gives renewed tone and vigor to the Vital Organs.

Prepared in the Laboratory of
The Thibodeaux Pharmacy,
THIBODAUX, LA.

LA FILLE

MONSIEUR LECOQ, Par W. Busnach et H. Chabrilat.

[Suite.]

Madame prit l'argent en grippé, en songeant que cet argent seul avait fait son malheur. Mais elle ne voulut pas perdre une parcelle de celui qu'elle possédait. Elle oublia seulement tout à fait qu'elle en avait à foison; et, peu à peu, en arriva à habiter aux Ternes un petit appartement des plus modestes et à faire son ménage elle-même. C'est au maximum de l'avarice que cette femme, deux ou trois fois millionnaire, demandait ses seules satisfactions. Au bout de trois ans, il survint un événement dans son existence. Elle devint veuve pour la seconde fois.

MON RESUME.

Tout les fils de l'action sont clairement établis maintenant. Pour fuir, je viens de dire quelle était la femme qui habitait au numéro 70 de la rue des Acacias, aux Ternes, et que M. Bernard des Armoies avait fait inutilement chercher. Inutilement pour lui du moins. Car il est certain que le petit valet de chambre, Firmin, savait pertinemment où et comment vivait la veuve. Nous en avons en la preuve, lorsqu'il a, plus ou moins naïvement, fourni à Pierre Ronillard les renseignements à la suite desquels on a dévalisé le tailleur Remout.

Firmin, dont les premières démarches avaient été faites par ordre de son maître et sur ses indications, avait donc fini par découvrir la retraite de cette sœur que le comte Bernard désirait si vivement retrouver. Il connaissait bien la maison, l'étage et le reste. D'où vient donc qu'il n'avait pas rendu compte de l'heureux résultat de ses recherches à celui qui les avait ordonnées? Ah! c'est qu'ici je touche au vif de la question. Je n'ai plus aucune espèce de preuve matérielle. Mais j'ai de telles inductions morales, qu'après y avoir beaucoup réfléchi, je ne crains pas d'exposer le plan exécrable et admirable à la fois que je crois avoir deviné, le criminel imbroglio que je pense avoir décelé.

Pour moi, les dates ont une concordance certaine. Firmin a été aperçu plusieurs fois autour de la maison de Mme veuve Sénoncher; il y est même entré. Donc il lui a parlé et l'a vue à l'époque où déjà Marthe était morte et le grand-père paralysé et tombé en enfance. Une pensée coupable a dû, à ce moment, germer dans l'esprit du bel Avignonais. Peut-être y est-elle éclose à l'instigation de Coralie: S'emparer de la fortune du vieux comte en prenant la place de son petit-fils Georges, après avoir noyé ce dernier. Mais cette fortune serait minime, si elle se bornait à la modeste aisance que l'on a goûtée déjà, chez le comte Bernard; tandis qu'en y joignant l'héritage de la veuve Sénoncher, la grand'tante qui n'a d'autre héritier que son petit-neveu, Firmin, c'est-à-dire M. Georges des Armoies, peut devenir immensément riche.

Il a donc fallu au préalable opérer de telle sorte que M. Georges héritât. Comme tout le monde sait qu'il est en Belgique, il ne pourra être soupçonné d'être l'auteur d'un crime. Cependant, deux précautions, valant mieux qu'une, en courant Paris, on a volontairement fait connaissance d'un voleur connu

dans les bals de banlieue. Grâce à lui, on va faire en sorte de s'assurer mieux encore de l'impunité. On va mettre ce voleur et ses complices dans la gueule du loup, en leur indiquant, sans en avoir l'air, un coup à faire dans la maison qu'habite la veuve. La justice doit s'y tromper, et elle s'y est trompée en effet. Mais, un quart d'heure avant le vol chez le tailleur, on avait étranglé la vieille femme et, pour simuler le vol, on avait emporté tout l'argent. Seulement, on avait laissé les bijoux qui eussent pu être reconnus et devenir compromettants. Et, avec les bijoux, on avait laissé tous les papiers de famille, afin que les droits de M. Georges fussent incontestables. Et, comme on était soi-même M. Georges vingt-quatre heures plus tard, on allait faire valoir ses droits. Une femme a aidé à faire réussir ce plan, si même elle ne l'a inventé. Mais, pleine d'adresse et de dévouement, cette femme s'efface complètement, car sa présence pourrait nuire au succès de la combinaison.

C'est alors que survient un vieux singe, nommé le père Lecoq, qui connaît bien des grimaces, et qu'une faute d'orthographe met en éveil. Il a deviné la femme; et la femme est en effet dans la coulisse. L'individu qui a été condamné par le tribunal correctionnel de Melun sous le nom de Georges des Armoies et que je crois être Marius, dit Firmin, va sortir de prison dans peu de jours. A partir d'aujourd'hui je dois donc le filer et le faire filer sans relâche. Je ne doute pas qu'avant peu je ne découvre avec lui cette petite rousse, cette Coralie qui me fait l'effet d'être l'âme de toute l'affaire. Alors, je me démasquerai et la justice parlera.

Il y a quatre jours que j'ai terminé ce troisième cahier et je ne pensais pas le rouvrir; mais j'y dois consigner une NOTE qui me paraît être décisive. Je ne sais pourquoi, j'ai eu l'idée d'aller visiter l'hospice des petits sourds-muets, situé de l'autre côté de l'eau. Et, parmi ces pauvres êtres, j'en ai trouvé un qui m'intéresse tout particulièrement. Le registre d'entrée porte cette mention: "Enfant sans état civil, paraissant âgé de trois à quatre ans, trouvé aux Champs-Élysées, dans la nuit du 21 au 22 octobre 1882, endormi dans un massif.

Le 21 octobre 1882! Le jour où l'on tue la veuve, le jour où l'on annonce l'arrivée de Firmin à la pension de Georges! c'est-à-dire le jour où le fameux plan est mis à exécution. Donc, pendant que l'homme s'acquittait des deux besognes masculines, la femme se réservait l'autre, plus facile. Elle est partie, elle est allée chercher l'enfant qu'elle a dérobé depuis quelque temps à la surveillance des époux Guéret, et l'a abandonné dans un coin de Paris. Mais le hasard veut que, quelques mois après, je retrouve sa trace. Et je crois que ce pauvre petit déshérité pourra se vanter d'avoir eu de la chance que je me sois mêlé de ses affaires.

Car enfin, si dans quelques jours, comme je l'espère, je fais coffrer le gredin dont il s'agit; si tout ce que je sais en droit de supposer est reconnu exact par la justice, la fortune des Sénoncher et des des Armoies sera là, tout entière ou à peu près, et le rendra puissamment riche.

Le premier crime connu a été commis le 21 octobre 1882; le second le lendemain; le troisième le 17 février 1883; et la condamnation

de Melun est du 20 mai, même année. Il me semble que je suis allé assez vite en besogne, et je n'ai pas lieu d'être mécontent de moi.— Paris, 16 juillet 1883.

Là, se terminait le troisième cahier écrit par M. Lecoq. La lecture de ces mémoires n'avait fait que fortifier Jeanne dans son dessein: tenir le serment fait à son père et venger sa mort à quelque prix que ce fût.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

DEUXIEME PARTIE.

LA ROUGE ET LA NOIRE.

PREMIER EPISODE.

LE PETIT FIRMIN.

I

Jeanne avait terminé la lecture des *Mémoires de M. Lecoq*. Elle se prit à songer et de ses réflexions, naquit cette conclusion d'une énergique simplicité.

— Mon père avait trop bien déchiffré l'énigme; les misérables qu'il avait démasqués et qu'il allait livrer à la justice se sont débarrassés du témoin le plus gênant de leur procès futur.

Nul doute pour elle! L'assassin de son père était bien certainement ce Firmin qui avait pris l'état civil et la situation dans le monde de Georges des Armoies. Avant tout, il fallait découvrir ce jeune homme, le connaître, savoir où et comment il vivait. Elle aviserait ensuite.

Il était évident que l'homme qui n'avait pas reculé devant une série de crimes successifs, adroitement dissimulés, n'hésiterait pas à commettre un dernier meurtre, décisif celui-là, afin de s'assurer l'impunité et la fortune.

Un point capital lui semblait devoir dominer toutes ses autres réflexions. Dans aucun cas, M. Georges des Armoies ne devait se douter qu'elle était instruite de tout ce qui le concernait. Si, comme elle n'en doutait pas, elle parvenait à se trouver bientôt en sa présence, elle devait d'abord paraître aussi confiante que tout le monde et l'accepter pour ce qu'il disait être, c'est-à-dire pour l'héritier véritable du vieux comte Bernard des Armoies et de la veuve Sénoncher.

Et, sans une minute de découragement en face de la tâche qu'elle assumait, Jeanne commença par s'assurer que le jour où son père avait été assassiné, Georges était en liberté. Une simple démarche de Toupin au greffe de Melun instruisit de ce fait important. C'est quatre jours après avoir terminé ses mémoires, c'est-à-dire le 22 juillet, que M. Lecoq avait été frappé. Or le détenu Georges des Armoies avait été élargi le 21; la peine d'un mois de prison à laquelle l'avait condamné le tribunal correctionnel finissant à cette date. Cette circonstance convainquit notre héroïne que le même criminel avait tout fait. Ses forfaits s'enchaînaient l'un à l'autre par un lien évident. Dès qu'un danger existait pour lui, cet homme supprimait le danger, avant que la justice put s'en mêler. Et ensuite, il se débarrassait aux poursuites, faisant endosser la responsabilité à d'autres, ou bien s'en tirant à bon marché.

Aucun magistrat ne connaissait l'enquête détaillée et approfondie à laquelle M. Lecoq s'était livré. Ces mémoires n'avaient été lus que par une seule personne, par Jeanne. Elle seule connaissait l'accusation. Le réquisitoire, c'était elle qui pou-

vait le prononcer; le jugement elle le rendait mentalement. Mais pourrait-elle jamais l'exécuter? Allait-elle pouvoir être le justicier?

A l'exaltation de la première heure succédaient la réflexion et le doute! Une femme devait atteindre et frapper un homme. Elle se demandait, non pas si elle en aurait le courage, mais si elle en aurait la force. Et elle alla puiser la vigueur, dont elle craignait de manquer, dans une nouvelle prière à la tombe de son père d'abord et ensuite dans une nouvelle heure de solitude dans la chambre où il était mort. Par la pensée, elle revit le moment terrible où il expirait entre ses bras, où elle avait reçu son dernier soupir. Et elle sortit de là, réconfortée, ardente et plus que jamais décidée à ne reculer devant rien pour venger ce meurtre abominable.

— Qui a frappé par l'épée périra par l'épée, murmura-t-elle; le livre saint me dicte ma conduite. Quels que soient les obstacles, le meurtrier de mon père mourra de ma main, Je l'ai juré et je ne faillirai pas à mon serment.

Il lui restait à savoir comment elle aborderait Georges des Armoies. De but en blanc, sans motif sans prétexte plausible, une jeune fille ne pouvait se présenter à un homme qu'elle ne connaissait pas. Quant à sa demeure, elle n'ignorait pas que c'était l'hôtel de la rue Marignan. Les mémoires de M. Lecoq la lui avaient indiquée.

Elle commença par envoyer Toupin en éclaireur, avec mission de s'informer si le comte était revenu habiter son logis après l'expiration de sa peine. Mais l'excellent Toupin, qui se préparait à employer toute la pénétration dont il se sentait capable, dut la réserver pour une autre occasion. L'hôtel était veuf de tout habitant, comme au temps où le commissaire de police du quartier en avait informé son collègue de Lille. Un écriteau blanc se balançait, suspendu au balcon du premier étage; sur cet écriteau on lisait: "Hôtel à louer, meublé ou non; fin de bail à céder; mobilier à vendre. S'adresser à Me Eté, notaire, rue du Helder, 49 bis."

Le vieux serviteur ne put que rapporter à sa maîtresse ces indications. — Voilà peut-être pensa-t-elle, le moyen d'arriver, sans intention apparente, jusqu'à M. Georges des Armoies.

Elle se rendit le jour même rue du Helder, chez Me Eté. Là, sous prétexte de s'informer du prix de vente ou de location de l'hôtel de la rue Marignan, elle cherchait à savoir où se trouvait le vendeur. Mais le clerc chargé de fournir les renseignements en l'absence du patron, ne put lui en donner aucun. Il ne savait rien en dehors des conditions de la cession du bail et de la vente du mobilier. Fallait-il pousser plus loin le stratagème et aller jusqu'à l'achat réel, pour se trouver en rapport avec M. des Armoies ou tout au moins avec le notaire? Elle se le demanda un instant. Cela pouvait être une grosse dépense inutile, et Jeanne n'était pas encore accoutumée aux questions d'argent.

Elle songea alors qu'il serait toujours temps d'en venir à cette extrémité, qui ne lui offrait même pas la certitude de la réussite; et elle envoya Toupin à Melun s'enquérir de ce qu'était devenu le jeune châtelain de Bellombre. Là encore, comme à Paris, Toupin se heurta contre un écriteau et une adresse de notaire, du ressort de Melun. Mais de trace du propriétaire de Bellombre, il n'en existait point.

La suite au prochain numéro.